

Le Maire

Clamart, le 13 mars 2020

Information du monde associatif relative aux conséquences du COVID-19

Mesdames et Messieurs les Présidents d'associations,

Chères amies, Chers amis,

L'Etat a annoncé hier soir la fermeture de l'ensemble des crèches et écoles que nous gérons, à compter du lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre et a décidé ce midi l'interdiction des rassemblements de plus de 100 personnes.

Cela concernera aussi les équipements municipaux suivants :

- Les équipements sportifs : gymnases, DOJO, vestiaires, salle de musculation, tennis indoor, clubs house...
- Le CACC
- La maison des associations et les maisons de quartier
- Les clubs Améthystes

Et de façon générale, toutes les infrastructures mises à disposition de nos associations, notamment culturelles, sportives et de loisir.

Et les équipements territoriaux suivants :

- La piscine de Clamart
- Les médiathèques et bibliothèques
- Le conservatoire Henri Dutilleux
- Le théâtre Jean Arp et le cinéma Jeanne Moreau.

Cela a pour conséquence l'annulation des manifestations, animations et cours qui étaient organisés dans les locaux de la Ville et de Vallée Sud Grand Paris en mars et en avril.

Pour les événements outdoor de moins de 100 personnes, nous vous laissons toute latitude pour prendre vos décisions et en informer vos adhérents.

S'agissant des évènements organisés par la Ville, il a été pris dès ce matin la décision de les annuler jusqu'à fin avril.

Cela concerne autant les commémorations (19 mars/ 25 avril/ 26 avril) que les évènements comme le Run and bike du 10 mai ou les portes ouvertes des artistes des 25/26 avril.

Ces mesures ont vocation à évoluer.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et votre calme dans ce moment difficile pour notre pays.

Le Maire
Président de Vallée Sud - Grand Paris



Jean-Didier BERGER